



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

AVIS PUBLIC **Entrée en vigueur de plusieurs règlements**

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES, IL EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal du Québec, avis-vous est donné que les Règlements suivants ont été adoptés lors de la séance du 19 septembre 2022 et sont mis en vigueur le 16 octobre 2022.

- Règlement sur les nuisances
- Règlement sur les systèmes d'alarme
- Règlement sur les chevaux et traction hippomobile
- Règlement sur le contrôle des animaux

Les règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal au 349, chemin Val-des-Lacs et sur le site internet de la Municipalité. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouvertures de l'hôtel de Ville.

Donné à Val-des-Lacs, ce 17 octobre 2022.

Caroline Champoux
Directrice générale - greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Champoux, Directrice générale - greffière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 17 octobre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat, ce 17 octobre 2022.

Caroline Champoux
Directrice générale - greffière